



PHILIPPE TURPIN/PHOTONOSTOP

Pourquoi cette guerre des impôts ?

En entérinant la thèse d'un « ras-le-bol fiscal » généralisé, le ministre de l'Économie, Moscovici, a contribué à ouvrir les vannes. Petits ou grands, les patrons, qui vont pourtant bénéficier de 10 milliards d'euros d'allègements nouveaux grâce au crédit d'impôt compétitivité-emploi, mènent une guerre à l'impôt sans merci. Fillon, déjà engagé pour 2017, enfonce le clou en voulant faire des municipales un référendum sur la question. Cette attaque en règle d'un élément clé du pacte républicain risque de trouver un écho au sein des classes moyennes et populaires. Attention... danger !

« **H**onteux », « Abusif », « Insupportable »... En une du « Figaro Magazine » des 4 et 5 octobre, affichant en gros titre « Les révoltés de l'impôt », sept hommes et femmes portent chacun leur petit panneau : « Trop », « Stop », « Injuste »... Chacun est censé se reconnaître dans ces personnages. « La France gronde », affirme le magazine dans un dossier bâti sur une multitude de témoignages. Dans cet ensemble où dominent chefs d'entreprise, commerçants, professions libérales et cadres supérieurs, retraités et salariés modestes ont malgré

tout une place. La révolte contre ce trop-plein d'impôts serait donc générale. Les révoltes fiscales ont une longue histoire. La Révolution de 1789 plonge ses racines dans les jacqueries des XVII^e et XVIII^e siècles, émeutes des paysans et du petit peuple contre des impôts reflétant l'arbitraire royal. Et mettre fin à cet arbitraire fut l'un de ses objectifs. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pose le principe du consentement à l'impôt. Désormais, ce sont les citoyens qui, par l'intermédiaire de leurs élus, consentent à l'impôt, en fixent les règles et contrô-

lent son utilisation. Cet impôt permet l'existence de l'État, qui assure le respect des droits et des libertés, la sécurité des biens et des personnes. Ce consentement à l'impôt est resté malgré tout quelque chose de fragile (1). Pendant « l'été rouge » de 1841, dans la moitié sud du pays, bourgeois, ouvriers et paysans s'insurgent contre le recensement des portes et fenêtres. En 1905 et 1907, les vignerons du Jura puis ceux de l'Aude font la grève de l'impôt (2). En 1953, Pierre Poujade mène la fronde des petits commerçants contre les contrôles fiscaux. Dans les années 1970, contre la mise en place de l'as-

surance maladie obligatoire des commerçants et des artisans, Gérard Nicoud prend la tête d'opérations commandos contre les perceptions. Aujourd'hui encore, ce sont les patrons qui sont à l'offensive (voir pages 18 et 19). Après les « Pigeons », en guerre contre un projet de réforme de taxation des plus-values de cession d'actions, ont surgi « Pous-sins », « Plumés » et autres. Et voilà le MEDEF et la CGPME qui s'époumonent ensemble contre les impôts et les « charges ». Avec une parfaite mauvaise foi. Après une décennie de cadeaux, les gouvernants ont certes un peu rectifié le tir pour combler les déficits. Les entreprises ont supporté environ 15 milliards d'euros d'impôts supplémentaires à la fin du quinquennat Sarkozy, puis autant au début de celui de François Hollande. Une courte parenthèse ! Le crédit impôt compétitivité-emploi (CICE) leur rapportera 10 milliards d'euros en 2014 et 20 en 2015, effaçant tout effort, et même au-delà. Reste que cette campagne, large-

LES IMPÔTS DES MÉNAGES

16,5 millions
Nombre de foyers qui paient l'impôt sur le revenu en 2013.

2,65 millions
Nombre de foyers devenus imposables en 2013 et qui ne l'étaient pas en 2012.

44 %
Pourcentage de foyers fiscaux qui ont vu leur impôt sur le revenu augmenter en 2013.



Les entrepreneurs de la fédération des bâtiments et travaux publics protestaient en janvier à Perpignan contre les taxes.

ment relayée par la droite, peut trouver un écho auprès de beaucoup. Impôts et « charges » nuisent à l'économie et à l'emploi martèlent le patronat et l'UMP. Comment les chômeurs et les précaires peuvent-ils résister à l'intox alors que le gouvernement stigmatise lui aussi le « coût du travail » ? Comment les classes moyennes et populaires peuvent-elles ne pas tomber dans ce fameux « ras-le-bol fiscal » alors que, du fait du gel du barème de l'impôt sur le revenu, beaucoup ont dû payer des centaines d'euros de plus, que d'autres ont perdu une part de leur aide au logement ou l'exonération de leur taxe d'habitation parce qu'ils devenaient imposables ? S'y ajoutent les hausses d'impôts locaux dans des collectivités locales mises au régime sec par l'État. Et bientôt les hausses

de TVA, les hausses de cotisation et le décalage d'indexation des pensions prévus par la réforme des retraites. Parallèlement, ils voient qu'un ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, peut frauder le fisc, que les multinationales et les plus riches fuient vers les paradis fiscaux, sans que l'État, pourtant privé de 60 à 80 milliards d'euros de recettes par an, fasse de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales une priorité absolue. Eux, en revanche sont les premiers à souffrir des conséquences des coupes dans les dépenses publiques : gel de prestations sociales, dégradation des services publics dépouillés de leurs effectifs, guichets engorgés de Pôle emploi et des allocations familiales, fermetures d'écoles, de bureaux de poste, de gares, d'hôpitaux, de commissariats...

« L'impôt participe au pacte républicain », rappelait, à juste titre, Bernard Cazeneuve, le ministre du Budget, dans une interview au « Figaro » (4 octobre). Il est « consubstantiel à la République », insistait-il dans « Libération » (10 octobre). Mais ce pacte exige aussi que l'impôt soit juste et équitablement réparti et que chacun sache en le payant qu'il bénéficiera en retour d'un système social lui assurant une existence digne. Ce serait sinon prendre le risque de laisser le champ libre à ceux qui souhaitent son explosion. ★

DOMINIQUE SICOT
dsicot@humadimanche.fr

- (1) « Le Consentement à l'impôt », d'André Barilari. Presses de Sciences-po, 2000.
- (2) « Les Batailles de l'impôt », de Nicolas Delalande. Seuil, 2011.

La presse de droite souffle sur les braises du mécontentement. Les éditorialistes rêvent d'une de « ces rébellions des contribuables dont l'histoire a le secret. »





«Sus à l'impôt!» Sur ce cri de ralliement, 2000 «révoltés» se sont rassemblés à Lyon, le 8 octobre, en brandissant un carton jaune au gouvernement.

PHILIPPE MERLE/APP

Les patrons se prennent pour des pov' Canuts!

«Pression fiscale accrue!» alertent des milliers de dirigeants d'entreprise rejoints par les banquiers dans leur déclaration de guerre à l'impôt. Les petits patrons s'agitent sur le terrain et les représentants du grand patronat s'activent en coulisses pour mieux faire reculer le gouvernement. N'hésitant pas à brandir les menaces, ni, lors de leur meeting de Lyon, à reprendre à leur compte la révolte ouvrière des Canuts...

Li flotte comme un parfum de grand soir dans les rangs du patronat. Le 8 octobre, 2000 de ces révoltés ont tenu meeting dans une salle lyonnaise, avec un mot d'ordre clair: «Sus à l'impôt!» À cette occasion, les employeurs participants ont brandi un carton jaune à François Hollande,

accusé de les accabler de taxes diverses. Fait rarissime, cette réunion était organisée par les deux plus grosses organisations patronales, MEDEF et CGPME. Rarement le discours des petits patrons aura été aussi véhément: «N'oubliez pas que la révolte des Canuts(1) est partie de Lyon», ose François Turcas, prési-

dent de la CGPME du Rhône. Avant de menacer: «Ou vous nous écoutez et on peut encore canaliser nos troupes, on peut encore discuter avec le gouvernement, ou nous ne sommes plus responsables de rien.» Et les indignés en col blanc de dénoncer la hausse temporaire de l'impôt sur les sociétés – qui épar-

gnera pourtant les PME! –, les lourdeurs administratives, et ce satané Code du travail, qu'il faudrait réduire de moitié. L'initiative a été très largement relayée par les médias. Il faut dire que, depuis des semaines, la presse de droite souffle sur les braises du mécontentement, travaillant l'opinion

LES PLUS BELLES NICHES FISCALES DES ENTREPRISES

**LE CRÉDIT IMPÔT
COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)**
9,7 milliards d'euros
d'allégements en 2014,
20 milliards d'euros en 2015.

**LE CRÉDIT IMPÔT
RECHERCHE**
**5,8 milliards
d'euros**
d'allégements en 2014.

LA NICHE COPÉ
6,9 milliards d'euros
d'allégements en 2012,
6,9 milliards d'euros d'allégements en 2012,
5,5 milliards d'euros en 2013 (estimation).



PHILIPPE MERLE/AFP

Ils ont le sourire de ceux qui ont le vent en poupe... J.-F. Roubaud, de la CGPME, et P. Gattaz, du MEDEF.

mènent leur lobbying en coulisses, avec une redoutable efficacité. Leur dernier coup d'éclat : l'abandon par le gouvernement d'une taxe sur l'EBE (excédent brut d'exploitation), censée rapporter 2,5 milliards d'euros. Le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, a fini par enterrer le projet, devant la fronde menée par l'AFEP (Association française des entreprises privées), principal lobby patronal, et le MEDEF. À la place, le gouvernement annonce une surtaxe temporaire sur l'impôt sur les sociétés, pour les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cela a malgré tout suffi à en ulcérer certains.

« Une taxe tous les jours, on n'en peut plus », déplore Gattaz, le patron des patrons, lesquels bénéficient pourtant de la baisse d'impôt la plus importante de l'histoire, 20 milliards d'euros !

Et pourtant, les entreprises françaises sont moins taxées qu'on ne le pense. Certes, le taux officiel de l'impôt sur les sociétés dépasse 33 % mais, dans les faits, la réalité est autre. Elles

à coups de slogans : « Impôts, la France gronde », prévient par exemple « le Figaro Magazine » (4 octobre). Le journal de Serge Dassault donne régulièrement la parole à des petits patrons ployant sous le poids des « charges ». De son côté, l'éditorialiste Ivan Rioufol se prend à rêver d'une de « ces rébellions des contribuables dont l'histoire a le secret » : « C'est ainsi que fut lancée, par exemple, la Révolution de 1789 », note l'éditorialiste avec gourmandise.

Sur le terrain, le patronat multiplie les initiatives tous azimuts. Denis Payre, connu pour avoir déserté l'Hexagone entre 1998 et 2008 afin d'échapper à l'ISF, vient de lancer

son parti, Nous, citoyens. Objectif affiché : « Apporter du bon sens en politique. » En réalité, il s'agit comme toujours de prescrire la même potion ultralibérale : baisse massive de la fiscalité, coupes dans les dépenses publiques, réhabilitation du modèle de l'entreprise. Aux dernières nouvelles, le nouveau parti n'exclut pas de se présenter aux prochaines municipales...

L'offensive patronale revêt des formes plus brutales. Plusieurs collectifs ont ainsi clairement appelé à s'asseoir sur la loi. Les Tondus sont les plus va-t-en-guerre. Revendiquant officiellement plus de 300 000 membres, cette structure a fait une entrée fracassante dans la

sphère médiatique en août dernier. Son créateur, Guillaume de Thomas, dirigeant d'une chaîne de saunas libertins, appelle carrément à faire la grève de l'impôt. Selon lui, 70 000 chefs d'entreprise auraient déjà cessé de s'acquitter de leurs cotisations patronales depuis juillet, un chiffre invérifiable. Et s'il l'estime nécessaire, le patron survolté passera à la vitesse supérieure : « Si nous n'obtenons pas gain de cause, nous cesserons de payer la TVA en plus de nos charges patronales. Et si cela ne suffit pas, nous commencerons à licencier. Mes employés le savent. »

Pendant que la base du patronat poursuit sa bronca sous le feu des projecteurs, les grands dirigeants

bénéficient de multiples dispositifs leur permettant d'alléger leurs impôts (niches fiscales diverses, taux réduit à 15 % sur les PME, etc.). Au final, le taux implicite de l'impôt sur les sociétés tourne autour de 27 %, soit 6 points de moins qu'affiché. Pendant l'ensemble de ces niches fiscales a un coût pour la collectivité : 66 milliards d'euros par an en 2010, selon le Conseil des prélèvements obligatoires. Pour que certains paient moins, ce sont les contribuables dans leur ensemble qui doivent payer plus. ★

CYPRIEN BOGANDA

cboganda@humadimanche.fr

(1) Révolte d'ouvriers de la soie, qui éclate à Lyon en novembre 1831.

SONDAGE : PAYER DES IMPÔTS, CERTES, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

La droite verra sûrement dans cette étude sur les Français et l'impôt (1) une confirmation du « ras-le-bol » fiscal qu'elle dénonce à longueur de journée. La réalité est plus nuancée. Certes, 72 % des personnes interrogées jugent le montant de l'impôt excessif. Sans surprise, le score atteint des plafonds dans l'électorat de droite : 79 % à l'UMP, 84 % au FN. Mais le principe même de l'impôt n'est pas remis en cause,

puisque 57 % des sondés considèrent son paiement comme un acte citoyen. Certains prélèvements obligatoires sont d'ailleurs considérés comme parfaitement légitimes par les sondés : l'ISF (83 %), l'impôt sur les sociétés (77 %) et l'impôt sur le revenu (76 %). En revanche, les Français mettent en doute l'efficacité d'un système considéré globalement comme injuste et dysfonctionnel : 74 % des sondés

estiment qu'ils contribuent plus au système qu'ils n'en retirent d'avantages. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment que la fiscalité contribue à augmenter les inégalités sociales, au lieu de les réduire.

(1) Enquête réalisée par l'institut de sondage Ipsos pour « le Monde » et BFM TV, auprès d'un échantillon de 967 personnes.

Qu'est-ce donc qu'un impôt juste ?

Hollande avait promis « une grande réforme fiscale ». Une telle initiative permettrait de réhabiliter l'impôt et d'en faire un outil de justice et d'efficacité économiques, à condition de...

Le principe inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens en 1789 d'un impôt « également réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » est, 220 ans plus tard, toujours une promesse à réaliser. Un impôt juste est d'abord un impôt compris par tous. L'égalité devant l'impôt suppose que chaque citoyen connaisse les modalités d'un impôt qui s'applique de la même manière à tous. Dans une note de l'Observatoire des inégalités, Louis Maurin, son directeur, souligne ainsi que le premier défaut du système fiscal français actuel est son opacité et l'existence de « très nombreuses niches », « des systèmes de dérogation à la règle, qui font que certains paient moins que d'autres ». Ces sont bien sûr ceux qui ont les moyens de « l'optimisation fiscale » qui profitent de la complexité du système. La multiplication des niches fiscales est le plus souvent justifiée par le principe d'exonérer d'impôts les éventuels investisseurs privés, donc les plus riches. Ces niches sont pour l'économiste Thomas Piketty, auteur de « Pour une révolution fiscale » (1), une des raisons de l'inégalité du système actuel : « À mesure qu'on monte dans l'échelle des revenus, le taux effectif d'imposition diminue » (2). La suppression de nombre de ces niches (environ 80 milliards d'euros) permettrait à la fois une plus grande transparence et une plus grande justice fiscales. L'impôt juste est aussi un impôt payé par tous. De plus en plus de voix mili-

tent ainsi pour un impôt universel. Ceci impliquerait une contribution de chacun, modeste pour les plus pauvres et sans échappatoire pour les plus riches. Thomas Piketty propose par exemple, dans le cadre d'un nouvel impôt sur le revenu agrégeant les autres impôts directs, un barème fixant une première tranche d'impôt à 2 %, soit 22 euros mensuels pour un revenu brut de 1 100 euros, ce qui constituerait pour l'économiste un gain de pouvoir d'achat pour le contribuable. À l'autre bout de l'échelle, une lutte acharnée contre la fraude et l'évasion fiscales permettrait de mettre tout le monde à égalité. La progressivité de l'impôt est la méthode la plus sûre pour qu'il soit juste. Comme le note Louis Maurin, il réduit « les inégalités absolues et relatives ». En France, seul l'impôt sur le revenu est basé sur ce principe, mais il ne représente que 6 % des impôts des ménages et, mité par les niches fiscales, il devient « régressif » (3), selon l'expression de Thomas Piketty. Pour améliorer la progressivité de l'impôt sur le revenu, le PCF propose d'instaurer des taux d'imposition plus progressifs et des tranches plus nombreuses. Pendant la campagne présidentielle, le Front de gauche proposait ainsi un barème

Un système transparent, bâti sur la logique de la progressivité, qui mette davantage les entreprises et les riches à contribution, serait la méthode la plus juste.

de 14 tranches (contre 5 actuellement) permettant cette progressivité, et une tranche supérieure relevée à 100 % (contre 45 % actuellement) au-dessus de 360 000 euros. C'est également grâce à un impôt progressif sur les sociétés que le PCF et le Front de gauche entendent « impulser un nouveau mode de production des richesses ». Pour Jean-Marc Durand, membre de la commission économique du PCF, il s'agit « d'appliquer une modulation de l'impôt dû en fonction de l'investissement des entreprises, dans l'emploi, la formation, les salaires, la recherche ». Dans ce cadre, les élus communistes et républicains proposent une taxe territoriale (en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle) assise sur le capital des entreprises « qui permettrait de taxer les placements financiers ». Plus généralement, l'application du principe de progressivité en fonction des revenus aux impôts locaux mettrait fin à un barème injuste puisque datant des années 1960. Selon Louis Maurin, « les habitants des HLM (à l'époque, ils représentaient le confort) sont pénalisés en matière d'impôts par rapport aux centres-villes, qui à l'époque étaient souvent en mauvais état ».

Un système d'impôts directs plus juste permettrait d'augmenter les ressources de l'État et de baisser les impôts indirects pesant sur la consommation, qui représentent les impôts les plus lourds pour les classes populaires et sont proportionnels et donc très inégalitaires. La TVA représente 10 % des dépenses des ménages modestes contre 4 % chez les plus aisés (4). La CGT propose ainsi de ramener le taux normal de TVA à 15 %. Enfin l'impôt juste est celui qui sert à renforcer la solidarité et améliorer la vie des citoyens. Or, en 2013, l'équivalent de 60 % (45 milliards d'euros) du produit total de l'impôt sur le revenu (69,3 milliards d'euros) est consacré au seul remboursement de la dette. Le philosophe Pierre Crétois, spécialiste des Lumières, pose une question : ne faut-il pas réfléchir à limiter en amont les droits de propriété, facteur d'inégalités, plutôt que de les corriger en aval par l'impôt ? « L'impôt permettrait ainsi de promouvoir le civisme, de limiter l'égoïsme et pas seulement de redistribuer les richesses », écrit-il (5). Ce serait une nouvelle révolution. ★

CÉDRIC CLÉRIN

cclerin@humadimanche.fr

- (1) Éditions du Seuil, 2011.
- (2) Le taux affiché s'appliquant sur une base diminuée du fait des différentes niches.
- (3) C'est-à-dire que l'impôt diminue à mesure que le revenu augmente.
- (4) Source : CGT finances.
- (5) « La Revue du projet », oct.-nov. 2013.



GLOBEPIX

LES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT

287,8 milliards d'euros

C'est le total des recettes fiscales.

69,3 milliards d'euros : impôt sur le revenu.

49,7 milliards d'euros : impôt sur les sociétés.

135,6 milliards d'euros : TVA dont taxe intérieure.

13,7 milliards d'euros : sur les produits énergétiques.

19,6 milliards d'euros : autres recettes fiscales.